
DESTINATAIRES : Tout le personnel, tous les gestionnaires et tous les médecins du CISSMO

EXPÉDITEUR : Cinthia Maheu, conseillère-cadre (Intérim) en prévention, promotion et mieux-être au travail

DATE : 26 juin 2023

OBJET : **Modifications de l'horaire de la ligne COVID**

À la suite des annonces gouvernementales concernant l'assouplissement de certaines mesures sanitaires, nous tenons à vous informer que la ligne COVID sera ouverte du **lundi au vendredi de 8h à 16h**. Ces modifications prennent effet le 26 juin 2023.

En dehors des heures d'ouverture (incluant le week-end), laissez un message et faites-vous dépister si nécessaire

En cas de symptômes, de contact asymptomatique ou de questions, veuillez **aviser la ligne COVID** dès que possible et suivre les consignes suivantes.

Que dois-je faire si :

1) j'ai des symptômes compatibles avec la COVID ou j'ai fait un test rapide positif?

Vous avez eu la COVID dans les 60 derniers jours : Aucun retrait, aucun dépistage.

Vous avez eu la COVID il y a plus de 60 jours : Retirez-vous de votre milieu de travail. Prenez un rendez-vous sur Clic-santé pour un dépistage dès que possible.

2) j'ai un résultat PCR positif?

Retirez-vous de votre milieu de travail et informez votre gestionnaire.

3) j'ai été en contact avec un cas positif et je n'ai pas de symptôme?

- Vous êtes immunosupprimé? Votre vaccination de base contre la COVID est incomplète? Si vous n'avez pas 2 doses + un antécédent de COVID ou 2 doses + dose de rappel, retirez-vous de votre milieu de travail. Prenez rendez-vous pour un dépistage sur Clic-santé.
- Vous avez eu un épisode de COVID il y a 3 mois ou moins? Votre vaccination de base est complète (2 doses + antécédent de COVID ou 2 doses + dose de rappel)?

Aucun dépistage et aucun retrait. Si vous êtes dans un milieu de soins en éclosion, aucun retrait du travail, mais un dépistage est requis au 2-3 jours pendant 7 jours.

Dans tous les cas, assurez-vous de procéder à l'autosurveillance des symptômes et à l'auto-isollement strict au travail pendant les 10 jours suivant la dernière exposition.

Écrivez à ssmet.covid.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca pour avoir les détails de l'autosurveillance des symptômes et de l'auto-isollement strict au travail.

Pour toute autre question, veuillez nous laisser un message au 450-699-2425 poste 2250 ou par courriel au ssmet.covid.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

CM
cc